



Date de transmission de l'acte: 10/03/2026
Date de reception de l'AR: 10/03/2026
011-211100102-DE_010_2026-DE
AGEDI

République française

AUDE

ANTUGNAC - Commune

Séance du 06 mars 2026

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 25/02/2026

six mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 6

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL

Votants: 7

Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL

Pour: 7

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ

Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ANTUGNAC 2025 - DE_010_2026

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	69 758,53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	81 264,29
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	55 280,25
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	125 038,78
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	125 038,78
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	

Date de transmission de l'acte: 10/03/2026

Date de reception de l'AR: 10/03/2026

011-211100102-DE_010_2026-DE

A G E D I

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	125 038,78
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié